

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT À LA DIVULGATION DE VOTRE NOM ET DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(Veuillez taper à la machine ou écrire en caractères d'imprimerie, sauf la signature)

Votre nom : _____

Nom de l'école ou de l'institution contre laquelle vous déposez cette plainte : _____

- Ce formulaire demande si le bureau des droits civils peut communiquer votre nom et vos autres renseignements personnels s'il estime que cette action pourrait contribuer à l'enquête et à la résolution de votre plainte.
- Par exemple, pour déterminer si une école a agi de façon discriminatoire contre une personne, le bureau des droits civils doit souvent révéler le nom de cette personne et certains renseignements personnels à des employés de cette école pour confirmer les faits ou obtenir des renseignements supplémentaires. Dans de telles situations, le bureau des droits civils informe ces employés de l'interdiction de toutes représailles contre le plaignant ou la plaignante et les personnes qui y sont associées. Il est aussi possible que le bureau des droits civils doive révéler le nom et des renseignements personnels du plaignant ou de la plaignante lors d'entrevues avec des témoins et certaines consultations auprès d'experts.
- Si le bureau des droits civils n'est pas autorisé à révéler votre nom et certains renseignements personnels conformément aux indications ci-dessus et qu'il lui semble que cette divulgation serait nécessaire pour déterminer s'il y a vraiment eu discrimination contre vous, le bureau des droits civils pourra classer votre plainte sans y donner suite.

REMARQUE: Si vous déposez une plainte auprès du bureau des droits civils, il est possible que le bureau décide de communiquer certaines informations sur votre plainte à la presse ou au public, notamment le nom de l'école ou de l'institution, la date de dépôt de votre plainte, le type de discrimination figurant dans votre plainte, la date de résolution, de refus ou de classement de votre plainte, les motifs de la décision du bureau et d'autres informations reliées. Les informations communiquées par le bureau des droits civils à la presse ou au public ne feront jamais état de votre nom ou de celui de la personne pour laquelle vous avez déposé la plainte.

REMARQUE: Le bureau des droits civils a besoin que vous répondiez à ses demandes d'informations. Si vous ne collaborez pas à l'enquête et aux activités de résolution de plainte du bureau des droits civils, il est possible que votre plainte soit classée sans autre suite.

Signez la section A ou B (pas les deux) et retournez le formulaire au bureau des droits civils:

- Si vous déposez la plainte en votre nom, vous devez signer le formulaire.
 - Si vous déposez la plainte au nom d'une autre personne spécifique, cette autre personne doit signer le formulaire.
- EXCEPTION:** Si la plainte est déposée au nom d'une personne spécifique ayant moins de 18 ans ou d'un adulte officiellement reconnu comme incompetent, ce formulaire doit être signée par un parent ou le tuteur de cette personne.
- Si vous déposez la plainte au nom d'un groupe de personnes et non pour une personne spécifique, vous devez signer le formulaire.

A. Je **donne** au bureau des droits civils mon consentement pour révéler mon identité (ou de mon enfant mineur/pupille au nom duquel la plainte est déposée) à d'autres personnes afin de contribuer à l'enquête du bureau et à la résolution de la plainte.

Signature

Date

OU

B. Je **ne donne pas** au bureau des droits civils mon consentement pour révéler mon identité (ou celle de mon enfant mineur/pupille au nom duquel la plainte est déposée) à d'autres personnes. Je comprends que le bureau des droits civils pourrait être forcé de classer ma plainte sans y donner suite.

Signature

Date

Je déclare sous peine de parjure que je suis bien la personne nommée ci-dessus et que si la plainte est déposée au nom d'un mineur/pupille, je suis bien le parent ou le tuteur officiel de cette personne. Cette déclaration s'applique uniquement à l'identité des personnes en cause et ne s'applique pas aux affirmations formulées dans la plainte.